



Saint-Jean-de-Soudain

PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 4 DECEMBRE 2025**

Le quatre décembre deux mil vingt-cinq à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué le vingt-huit novembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Alain COURBOU, maire en session ordinaire.

ETAIENT PRESENTS : Formant la majorité des membres en exercice.

Alain COURBOU, Nadine RICHARD-BEAUMONT, Christian PIERRETON, Marie-Pierre CUTIVET, Slim SOUABNI, Marie-France THEVENET, Brice GUILLOUD, Jacques FAVRE, Lucie CHAPELLE, Adeline BEAUFILS, David LEFEBVRE, Thibault MANTELET, Véronique WATT (arrivée à 18h40) et David GIMENEZ (arrivé à 18h56)

Absent-e-s :

Excusé-e-s : Corinne PIERREVILLE, Pierre LE BRUN, Thierry MARISCAL

Procuration(s) : Corinne PIERREVILLE à Alain COURBOU, Pierre LE BRUN à Brice GUILLOUD

Nadine RICHARD-BEAUMONT est désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Approbation des PV des réunions du 9 et 23 octobre 2025 :

PV validés à l'unanimité

- Ajout de 2 points à l'ordre du jour :

Point N°6 : BUDGET - DECISION MODIFICATIVE N° 1

Point N°7 : AJUSTEMENT DE LA PROVISION POUR CREANCES DOUTEUSES

Point N°1 : Adhésion convention de participation cadre de protection sociale complémentaire santé mise en place par le Cdg38

Point N°2 : Fixation d'un coût horaire de facturation des interventions communales suite à sinistres, dégradations ou désordres causés par des tiers.

Point N°3 : Gestion des risques – Convention entre la Communauté de communes des Vals du Dauphiné, l'Intermarché de Saint-Jean-de-Soudain et la commune de Saint-Jean-de-Soudain pour la fourniture d'articles de première nécessité en situation de crise.

Point N°4 : Gestion des risques - Convention relative aux missions de soutien aux populations sinistrées et d'encadrement de bénévoles spontanés, entre la Croix-Rouge française (site de La Tour du Pin), la Communauté de Communes Les Vals du Dauphiné et la commune de SAINT JEAN DE SOUDAIN

Point N°5 : TE 38 - Suite programme de changement des lampes éclairage public par des leds – 3ème tranche

Questions diverses et date du prochain conseil :

- Avancement des travaux de l'aménagement de la place de la mairie et de la route de St Jean
- Tour de table

Bilan :

Repas des seniors du dimanche 30 novembre 2025

Rappel :

Vœux au personnel du 17 décembre 2025

Vœux à la population du 30 janvier 2026

Choix des dates des prochains conseils municipaux 2026 : jeudi 12 février 2026

Point N°1 : Adhésion convention de participation cadre de protection sociale complémentaire santé mise en place par le CdG38

Le Centre de gestion de l'Isère (CDG38) a mis en place une convention de participation en matière de protection sociale complémentaire santé, conformément aux dispositions légales en vigueur, préconisant une participation communale de 15 € par agent adhérent et par mois.

La commune décide d'adhérer à cette convention, permettant aux agents de bénéficier d'une couverture santé complémentaire dans un cadre mutualisé et fixe sa participation financière pour 2026 à 20 € par agent et par mois.

La convention prendra effet à compter du 1er janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2026.
Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que l'ensemble des documents s'y rapportant.

- **Avis favorable du comité social territorial : à l'unanimité en date du 18 novembre 2025.**

Echanges :

Mme Marie-Pierre CUTIVET indique ne pas être d'accord avec le montant proposé. Elle invoque un manque de concertation et souhaite une augmentation de cette participation financière au bénéfice des agents.

Monsieur le Maire précise que la décision du montant de la participation de la commune est du ressort de l'employeur et que la présente délibération ne porte donc que sur l'adhésion de la commune à la convention. Cette convention est conclue pour une durée d'un an et le montant de la participation communale pourra donc être revu à échéance si jugé nécessaire.

Il est rappelé qu'une nouvelle convention du CDG38 devra être mise en place courant 2026, afin de permettre un engagement pluriannuel.

Adhésion votée à la majorité 8 POUR – 4 CONTRE – 4 ABSTENTIONS

Point N°2 : Fixation d'un coût horaire de facturation des interventions communales suite à sinistres, dégradations ou désordres causés par des tiers

Afin de permettre une facturation uniforme et transparente des interventions des services techniques consécutives à des sinistres, dégradations ou désordres causés par des tiers, il est proposé de fixer un coût horaire unique de 65 €.

Ce tarif servira de base à la refacturation aux tiers responsables ou à leurs assureurs et pourra être révisé annuellement par délibération du Conseil municipal.

Monsieur le Maire précise que cette facturation tarifée pourra être utilisée pour des frais liés au ménage, à l'élagage d'arbres ou autres interventions similaires.

Délibération votée à l'unanimité

Point N°3 : Gestion des risques Convention entre la Communauté de communes des Vals du Dauphiné, l'Intermarché de Saint-Jean-de-Soudain et la commune de Saint-Jean-de-Soudain pour la fourniture d'articles de première nécessité en situation de crise

La proposition est de signer une convention avec Intermarché afin d'assurer la fourniture rapide d'articles de première nécessité en situation de crise.

Objectifs :

- Garantir la disponibilité de produits essentiels pour les populations sinistrées.
- Définir les modalités de collaboration entre la commune et le fournisseur pour une réponse rapide et coordonnée.
- Renforcer la préparation et la résilience de la commune face aux situations d'urgence.

Cette convention formalise un partenariat opérationnel permettant d'anticiper et de répondre efficacement aux besoins en cas de crise.

Echanges :

Monsieur le Maire indique qu'il lui paraît prématuré, au stade actuel de l'élaboration du Plan Intercommunal de Sauvegarde, de signer une convention de partenariat avec un magasin pour la fourniture d'articles de première nécessité

M. Brice GUILLOUD précise que notre Plan Communal de Sauvegarde (PCS) permet déjà, en cas de crise, de s'approvisionner auprès des supermarchés de la commune.

Mme RICHARD-BEAUMONT fait remarquer que les conditions de mobilisation du supermarché et ses engagements décrits dans la convention pour lui permettre d'y répondre n'apportent rien qui justifie la signature d'un partenariat particulier.

M. Christian PIERRETON souligne qu'une réflexion globale sur l'organisation de la gestion de crise au niveau des VDD serait nécessaire, afin d'assurer une cohérence territoriale, une mutualisation des moyens et une meilleure efficacité en cas de crise majeure.

Une vision d'ensemble, intégrant les besoins et les capacités de chaque commune, apparaît donc indispensable avant toute contractualisation individuelle.

La délibération est votée à l'unanimité CONTRE.

Point N°4 : Gestion des risques - Convention relative aux missions de soutien aux populations sinistrées et d'encadrement de bénévoles spontanés, entre la Croix-Rouge française (site de La Tour du Pin), la Communauté de Communes Les Vals du Dauphiné et la commune de SAINT JEAN DE SOUDAIN

La présente convention vise à formaliser les missions de soutien aux populations sinistrées et l'encadrement des bénévoles spontanés en situation de crise.

Parties prenantes :

- Croix-Rouge française (site de La Tour du Pin)
- Communauté de communes Les Vals du Dauphiné
- Commune de Saint-Jean-de-Soudain

Principaux objectifs :

- Organiser et coordonner l'intervention des acteurs locaux et bénévoles en cas de sinistre.
- Définir les rôles et responsabilités de chaque partie pour garantir une assistance efficace et sécurisée aux populations touchées.
- Assurer un cadre légal et pratique pour l'accueil et l'encadrement des bénévoles spontanés afin d'éviter tout risque pour eux et pour les sinistrés.
- Impact attendu :
- Amélioration de la réactivité et de la coordination lors d'événements exceptionnels.
- Sécurisation des interventions bénévoles et institutionnelles.
- Renforcement de la préparation et de la résilience du territoire face aux risques majeurs.

La signature de cette convention formalise la coopération entre les trois parties et permet de disposer d'un cadre opérationnel clair en cas de sinistre.

Comme pour le point précédent, Monsieur le Maire indique qu'il lui paraît prématuré, au stade actuel de l'élaboration du Plan Intercommunal de Sauvegarde, de signer une telle convention.

La délibération est votée à l'unanimité CONTRE.

Point N°5 : TE 38 SUITE PROGRAMME DE CHANGEMENT DES LAMPES ECLAIRAGE PUBLIC PAR DES LEDS – 3EME TRANCHE

Ce programme a débuté en 2024.

La troisième et dernière tranche du remplacement de l'éclairage public par des ampoules à leds sera lancée début 2026. Elle concernera : Place de la Mairie, Parking de la Mairie, Route de Saint Chef, Chemin du Chêne, Impasse de Combalan, Route de Lyon, Chemin du Chapon, Chemin de la Violette, Parking Avenue Alsace Lorraine.

M. Christian PIERRETON indique que le projet de remplacement des éclairages publics par des LED sera achevé avant la fin du mandat.

Délibération votée à l'unanimité

Point N°6 : BUDGET - DECISION MODIFICATIVE N° 1

M. le Maire indique qu'à la suite d'une demande du Service de Gestion Comptable de La Tour du Pin, il convient pour la commune d'ouvrir et d'abonner le compte 681– Dotations aux provisions pour créances douteuses.

Ce compte n'ayant pas été ouvert lors du Budget Primitif 2025, des crédits doivent être ajoutés afin de permettre son alimentation.

M. le Maire rappelle que, lors du vote du Budget Primitif, le chapitre 75 – Recettes de fonctionnement avait été inscrit pour un montant prévisionnel de 67 000,00 €.

Au 1er décembre 2025, les recettes réalisées à ce chapitre s'élèvent à 69 228.15 €, soit un écart positif de 2228.15 € entre les prévisions et les réalisations.

Afin de tenir compte de ces éléments, Monsieur le Maire propose l'adoption d'une Décision Modificative visant à inscrire des crédits supplémentaires, comme suit :

M. le maire propose les opérations suivantes :

| DEPENSES Chapitre | Compte | NATURE | MONTANT |
|-------------------|--------|---|-------------------|
| 68 | 681 | Dotations aux provisions pour créances douteuse | + 600.00 € |
| TOTAL | | | + 600.00 € |
| RECETTES Chapitre | Compte | NATURE | MONTANT |
| 75 | 75888 | Autres produits divers de gestion courante | + 600.00 € |
| TOTAL | | | + 600.00 € |

Délibération votée à l'unanimité

Point N°7 : AJUSTEMENT DE LA PROVISION POUR CREANCES DOUTEUSES

Monsieur le Maire rappelle que la constitution de provisions comptables constitue une dépense obligatoire, prévue par l'article R.2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et conforme à l'instruction budgétaire et comptable M57.

La Trésorerie communale a transmis l'état des créances douteuses ou contentieuses, impayées depuis plus de deux ans. Conformément au principe comptable de prudence, il est proposé de constituer une dotation aux provisions pour dépréciation des créances douteuses, pour un montant de 528,97 €, par écriture semi-budgétaire au compte 681 « Dotations aux provisions pour dépréciations des actifs circulants ».

Le Conseil municipal, après examen, approuve le montant de la provision à hauteur de 528,97 €.

Délibération votée à l'unanimité

Questions diverses :

Avancement des travaux de l'aménagement de la place de la mairie et de la route de St Jean : Après les travaux actuels sur les réseaux d'eau et assainissement route de Saint-Jean, les travaux d'aménagement de la voirie seront réalisés en janvier et février avec sa mise en sens unique de circulation, création de trottoir et un aménagement mode doux (voir site internet <https://www.saintjeandesoudain.fr/actualites>)

Les travaux d'aménagement de la place de la mairie dont l'objectif principal est la création de 25 places de parking supplémentaires avec aménagement de trottoirs et d'une rampe PMR pour l'accès à la salle des fêtes sont bien avancés. Les places de parking devraient être accessibles début février 2026.

Marie-France THEVENET déclare déplorer un manque de consultation préalable sur différents projets d'aménagements. Monsieur le maire répond que même si les projets d'aménagement évoqués n'avaient pas à être soumis à une consultation du conseil municipal, ils y ont été largement évoqués et les plans présentés à chaque étape. Chacun pouvait s'exprimer autant qu'il le souhaitait. Des commentaires ont été échangés et les remarques pertinentes prises en compte.

Tour de table :

. Bas-Cuirieu

Le petit parking et les trottoirs de la partie basse de la rue devraient être aménagés en tout début d'année 2026

. Bilan repas des seniors – dimanche 30 novembre 2025

M. David Lefebvre présente le bilan du repas des aînés organisé par le CCAS. Les retours des participants sont globalement positifs, en particulier sur la qualité des repas et l'animation plus festive qu'habituellement.

. Rappels :

- ✓ Vœux au personnel le 17 décembre 2025
- ✓ Vœux à la population le 30 janvier 2026

Prochaine réunion de conseil municipal :

- Jeudi 12 février 2026 à 18 h 30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 Heures 05

Le Maire,

Alain COURBOU



La secrétaire de séance,

Nadine RICHARD-BEAUMONT

